



INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2025 DU FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE

> NOTE GLOBALE : 94/100

INDICATEUR « ÉCART DE RÉMUNÉRATION »

NOTE OBTENUE : 34/40

En 2025, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 6%.

INDICATEUR « ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATION »

NOTE OBTENUE : 35/35

En 2025, il y aurait eu, proportionnellement, plus d'augmentations chez les femmes que chez les hommes. L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération.

La note maximale est obtenue pour cet indicateur.

INDICATEUR « POURCENTAGE DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION À LEUR RETOUR DE MATERNITÉ »

NOTE OBTENUE : 35/35

En 2025, aucune salariée revenue de congé maternité n'a été privée d'augmentation qui ait bénéficié à d'autres salariés pendant leur congé.

INDICATEUR « RÉPARTITION PARMIS LES 10 SALARIÉES AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS »

NOTE OBTENUE : 10/10

L'équilibre femmes / hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations est présent en 2025.

Pour chacune de ces notes, le Festival applique les règles de calcul définies par décret.